



# PAROISSE DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC

## PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aux Contribuables de la susdite paroisse

### AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, ALICE RIOPEL directrice générale de la susdite paroisse, que lors de sa séance ordinaire du QUINZIÈME jour du mois de JUIN 2015,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 553-2015

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 502-2012  
RELATIF AUX FOSSÉS ET PONCEAUX.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 16<sup>e</sup> jour de JUIN DEUX MILLE QUINZE.

Signé

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à SAINT-COME certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13h et 16h de l'après-midi, le seizième jour de juin DEUX MILLE QUINZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce SEIZIÈME jour de JUIN DEUX MILLE QUINZE.

Signé

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE